

Motion de MM. Daniel Sormanni et Robert Pattaroni: «Avenir de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP)».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 17 mai 1999)

MOTION

Considérant:

- l'importance des prochaines mutations (transfert de services, création de fondations);
- la probable demande d'organismes extérieurs à la Ville de Genève (par exemple: fondations) d'inscrire leur personnel à la CAP;
- la nécessité pour une institution de prévoyance de l'importance de la CAP de pouvoir gérer ses actifs au plus près, dans l'intérêt de ses membres et des cotisants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter les modifications statutaires permettant l'ouverture de la caisse aux organismes extérieurs;
- à présenter les modifications statutaires nécessaires pour accorder la personnalité juridique à la caisse.